

E42-E19/A7 – Réorganisation du chantier de placement de panneaux antibruit à Jemappes et Quaregnon

23 octobre 2026

Le chantier visant à rénover la gestion des eaux de pluie, ainsi qu'à remplacer les panneaux antibruit longeant l'E42-E19/A7 à Jemappes (Mons) et Quaregnon reprendra le 3 novembre prochain. Il avait dû être temporairement mis à l'arrêt afin de mener des études complémentaires en lien avec la mauvaise qualité du sol. En vue de maintenir le délai initialement prévu, à savoir une fin du chantier pour juillet 2027, les opérations seront accélérées, tout en se déroulant toujours principalement de nuit afin d'en limiter l'impact sur la circulation.



ACCÉLÉRATION DU CHANTIER, MAINTIEN DES DÉLAIS ET ADAPTATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION

Pour rappel, le chantier comporte trois zones d'intervention :

- Zone 1 - Quaregnon en direction de Mons
- Zone 2 - Jemappes en direction de la France
- Zone 3 - Quaregnon en direction de la France

Afin de maintenir les délais initiaux, à savoir une fin globale des travaux en juillet 2027, le chantier va connaître une accélération dès le 3 novembre prochain. En effet, les travaux de la Zone 1 vont redémarrer pour se terminer en février 2027. En parallèle, les travaux de la Zone 2 et de la Zone 3 vont également débuter dès le 3 novembre. Travailler simultanément sur plusieurs tronçons nécessitera de modifier les conditions de circulation dans les deux sens.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION

DE NUIT

Dès le mardi 3 novembre et jusqu'à la fin des travaux, entre 20h30 et 5h, la circulation, sur l'E42-E19/A7, à hauteur des zones en travaux, s'effectuera sur une bande dans chaque sens, avec une vitesse maximale limitée à 70 km/h.

EN JOURNÉE

Dès le mardi 3 novembre et jusqu'à la fin des travaux, entre 5h et 20h30, la circulation, sur l'E42-E19/A7, à hauteur des zones en travaux, s'effectuera sur les trois voies habituelles dans chaque sens, avec une vitesse maximale toujours limitée à 70 km/h en raison de l'absence de dispositifs de retenue.

Certaines opérations seront menées en journée et n'impliqueront pas de modifier ces conditions de circulation.

Ces conditions de circulation seront d'application jusqu'à la fin des travaux, à savoir en février 2027 en direction de Mons, en juillet 2027 en direction de la France.

POUR RAPPEL - UN MEILLEUR CONFORT AUDITIF POUR LES RIVERAINS, PLUS DE SÉCURITÉ POUR LES USAGERS

En direction de la France, les nouveaux panneaux acoustiques se situeront le long de l'E42-E19/A7, à hauteur de **Jemappes (Mons)**, sur une distance d'environ **2,2 kilomètres** ainsi qu'à hauteur de **Quaregnon**, sur une distance d'environ **800 mètres**. En direction de Mons, à hauteur de **Quaregnon**, le nouveau dispositif antibruit s'étendra sur une distance d'environ **400 mètres**. Sur les trois zones identifiées, le chantier consiste à retirer l'ensemble de la structure existante (panneaux déjà retirés à Quaregnon vers Mons) pour y installer de nouveaux dispositifs antibruit plus performants dont la hauteur sera **rehaussée**. Les deux murs d'écrans vers la France présenteront également une **longueur plus conséquente** qu'auparavant.

Au total, ce sont près de **17.000 m²** d'écrans antibruit (contre 7.900 m² auparavant) qui vont être installés afin de réduire durablement les nuisances sonores en provenance de l'autoroute, d'une hauteur comprise entre **3,2 mètres et 7,4 mètres**. Cette rénovation des trois écrans antibruit **améliorera considérablement le confort auditif des riverains et leur qualité de vie**.

Pour rappel, les zones d'intervention sont déterminées sur base des cartographies stratégiques du bruit en provenance des infrastructures routières, analysées par rapport aux limites définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 et par rapport à la population impactée. Elles sont également dictées par une démarche de gestion des actifs présents sur le réseau nécessitant une mise à neuf.

Les écrans antibruit choisis pour réduire durablement les nuisances sonores seront en **béton absorbant** et présenteront l'allure suivante, identique à celle des écrans antibruit positionnés sur le même axe autoroutier en direction de la France :



Les travaux visent également à mettre en place un **nouveau système de gestion des eaux de pluie**. Il permettra de mieux collecter et canaliser les eaux de ruissellement arrivant sur l'autoroute, ce qui **réduira les risques d'aquaplanage** et augmentera la sécurité des usagers.

Pour rappel, ces travaux représentent un budget de près de **€14 millions HTVA** financé par la **SOFICO**, maître d'ouvrage, dans le cadre du « Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous 2020-2027 », enveloppe « Dispositifs antibruit ».

Ils sont réalisés en collaboration avec son partenaire technique : le **SPW Mobilité et Infrastructures**, maître d'œuvre.

C'est l'**entreprise TRBA** qui a été désignée par marché public pour leur exécution.

Contact : Héroïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org

Rejoignez-nous !   